Commune de Grandvillard
Adaptation du plan d'aménagement local (PAL) suite à son approbation partielle du 3 septembre 2021

Plan directeur communal

Plan A : secteur plaine

Plan B : secteur montagne

Dossier final d'approbation

Approuvé avec conditions le 3 septembre 2021 par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Mis en consultation publique par parution dans la Feuille officielle n°..... du .....

Adopté par le Conseil communal de Grandvillard, le .....

La Secrétaire Le Syndic

....

Approuvé par la Direction du développement territorial,
des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le .....

Le Conseiller d'Etat, directeur

.....

Echelle 1:5'000

27 mai 2022

Mandat : 2121 / st
Conteneur de carte : 0_2121_Grandvillard_PAL_adaec.arpx
Document : 2121_2_PDC_A_Plaine_Grandvillard_adaec.pdf
Format : 84 × 74

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Source des données pour la révision du PAL
Données cadastrales : GEOSUD SA, Ingénieur géomètre officiel, 1620 Bulle / aut. n°020/2021.01.01/000
Secteurs de protection des eaux souterraines : SEn/FR
Recensement et inventaire des sites archéologiques : SAEF/FR
Données cantonales nature et paysage : SNP/FR
Données fédérales nature et paysage : OFEV
Données hydrologiques : SPC/FR
Secteurs de dangers naturels : Carte des dangers naturels du Canton de Fribourg

Légende des plans A et B

	existant / satisfaisant	à améliorer	à créer
Utilisation du sol			
Zone à bâtir légalisée			
Extension future de la zone à bâtir			
Ressources du sous-sol			
Secteur du centre d'exploitation			
Secteur d'extraction en cours			
Secteur de potentiel à court terme			
Secteur de potentiel à long terme : ressources à préserver			
Point central de distribution et d'expédition			
Direction principale de distribution des matériaux			
Direction des étapes successives d'exploitation			
Nécessité de protection particulière des cours d'eau et de leur cordon boisé en bordure d'un secteur d'extraction/exploitation des matériaux			
Zone de protection des eaux souterraines légalisée			

Ressources du sous-sol : la "Fiche directrice de l'exploitation des ressources du sous-sol", pièce intégrante du dossier directeur du Plan d'aménagement local de la Commune de Grandvillard, s'applique également.

Mobilité

	existant / satisfaisant	à améliorer	à créer
Equipements routiers			
Route de liaison (hors localité) / collectrice (en localité)			
Restriction de l'autorisation de circuler			
Route de desserte			
Stationnement public			
Accès à la zone à bâtir (actuelle ou future)			
Conflit entre batraciens et trafic routier			
Transports publics			
Arrêt de bus			
Itinéraires touristiques			
Itinéraire de cyclotourisme			
Itinéraire de randonnée pédestre officiel			
Transports de proximité			
Liaison piétonne			
Liaison cyclable			
Stationnement pour les vélos			

Sites et paysage

- Secteur de protection de la nature
- Secteur de protection du paysage
- Secteur de prairie et pâturage sec
- Corridor à faune d'importance régionale
- Site à batraciens d'importance cantonale
- Remaniement parcellaire : Mesure de compensation écologique pérenne
- Mesure écologique pérenne du réseau écologique OQE :
  - – Boisement (verger, haie, arbre isolé)
  - – Surface à litière (marais, prairie humide)
- Cascade et grotte de la Taouna
- Surface boisée

Energie

- Ligne à haute tension (Groupe-e, 60 kV)
- Réseau de gaz moyenne pression (5 bar) : distribution régionale
- Réseau de gaz basse pression (90 mbar) : distribution locale

Le recours aux énergies renouvelables est encouragé pour l'ensemble du village.

Eléments indicatifs

- Bâtiment
- Servitude ou chemin/accès non cadastré
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Téléski
- Conduite d'eau potable Ø 600 mm (EauSud)
- Centrale de production de biogaz
- Conduite de biogaz
- Secteur biogaz
- Secteur des activités de l'armée